Train : ouverture à la concurrence

La Région Normandie, en tant qu’autorité organisatrice, prépare depuis plusieurs années l’ouverture à la concurrence de son réseau ferroviaire afin de s’inscrire dans le cadre des directives européennes transposées dans le droit national.

Cette démarche repose sur une mise en œuvre progressive, avec un découpage du réseau en plusieurs lots et un calendrier échelonné pour les appels d’offres. Ce choix permet à la Région de piloter finement chaque étape, en capitalisant sur les retours d’expérience et en maîtrisant les ressources mobilisées. Il offre également aux futurs opérateurs une vision claire et structurée, leur permettant d’anticiper, de se préparer efficacement et de planifier leurs investissements.

Les 5 lots :

- Etoile de Caen
- Etoile de Rouen
- Paris/Granville
- Etoile Mancelle
- Normandie-Saint-Lazare

Après l'Etoile de Caen, les autres lots seront progressivement ouverts à la concurrence entre 2030 et 2034, avec le lancement de l’appel d’offres Etoile de Rouen prévu dès l’automne 2025.

Lot Etoile de Caen

Le lot Etoile de Caen a été choisi comme premier périmètre d’ouverture, avec comme horizon une circulation des trains en juillet 2027.

Après l’attribution du contrat à RATP Développement, votée en Assemblée Plénière du 15/12/2025, s'ouvre une période de transition, dite "période de mobilisation", de janvier 2026 à juillet 2027, durant laquelle l’attributaire du contrat prépare la mise en exploitation de son futur lot.

La mise en concurrence du lot "Etoile de Caen" a permis à la Région d’obtenir une augmentation forte du nombre de trains et d’élever les exigences en matière de qualité de service :

- l'offre passera de 3,4 millions de trains-km en 2024 à 5,1 millions de trains-km en 2028, soit une augmentation de 50%
- le futur concessionnaire prendra l’engagement d'atteindre 93,4% de ponctualité en 2031 contre 91,8% actuellement.

Évolution :

- Caen-Evreux : passage de 1 A/R à 8 A/R
- Caen-Cherbourg : passage de 4 A/R à 7 A / 10 R
- Caen-Rouen : passage de 10 A/R à 11 A/R
- Caen-Lisieux : passage de 20 A/R à 34 A / 33 R
- Caen-Bayeux : passage de 17 A/R à 20 A / 23 R
- Caen-Granville : passage de 6 A/R à 9 A/R
- Caen-Rennes : passage de 2 A/R à 4 A/R
- Lisieux-Trouville-Deauville : passage de 6 A / 8 R à 9 A / 8 R
- Caen-Coutances : 12 A/R (idem)
- Caen-Saint-Lô : 13 A/R (idem)
- Trouville-Deauville-Dives-Cabourg : Desserte saisonnière / estivale

Les liaisons de l'Etoile de Caen

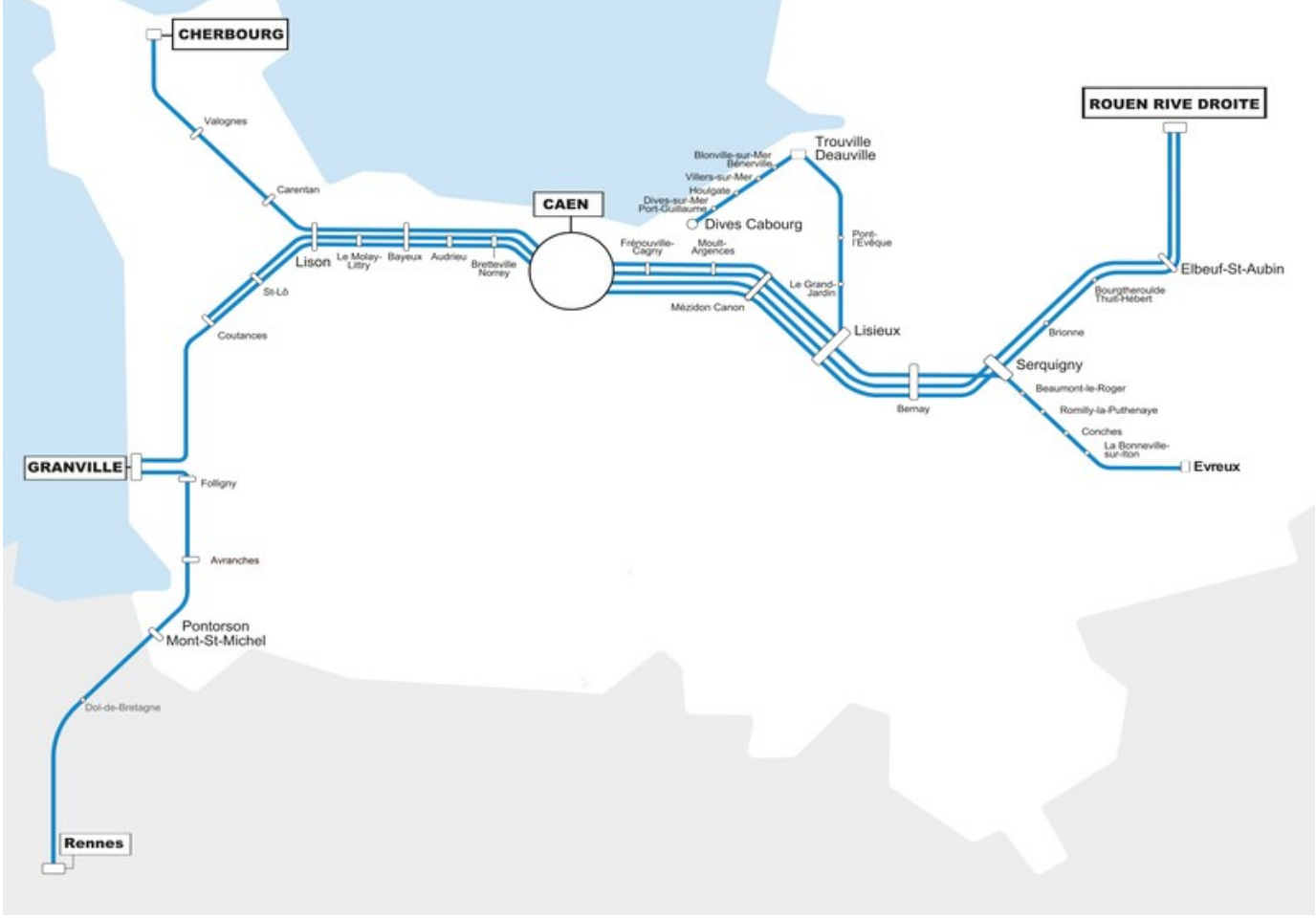

- Caen / Coutances
- Caen / Saint-Lô
- Caen / Evreux
- Caen / Cherbourg
- Caen / Rouen
- Caen / Lisieux
- Caen / Granville
- Caen / Rennes
- Lisieux / Trouville-Deauville
- Trouville Deauville / Dives-Cabourg

Lot Etoile Mancelle

Les Régions Normandie, Pays de la Loire et Centre Val de Loire se sont rapprochées dès 2023 afin d'étudier la faisabilité d'un lot interrégional qui comprendrait notamment la desserte de l'axe Caen <=> Le Mans <=> Tours.

C'est en ce sens qu'a été voté, puis créé, en 2024, un groupement d'autorités concédantes, entre la Région Pays de la Loire et la Région Normandie (avec un rôle de coordonnateur donnée à la Région Pays de la Loire). Ainsi la procédure pour l'Etoile Mancelle a débuté fin 2024 avec la publication de l'Avis d'Appel Public à Concurrence.

Les élus régionaux ont approuvé le contrat de concession au bénéfice de la Société Publique Locale Grand Ouest Ferroviaire (créée en 2025), qui sera le concessionnaire, afin qu'elle gère l'acquisition, la gestion et le financement des actifs ferroviaires pour le compte des Régions Pays de la Loire et Normandie.

Foire aux questions (FAQ)

Pourquoi la mise en concurrence du réseau ferroviaire NOMAD ?

L'ouverture à la concurrence des lignes ferroviaires régionales s'inscrit dans le cadre de directives européennes visant à dynamiser le secteur du transport ferroviaire au sein de l'Union Européenne.

La Région Normandie, en tant qu'autorité organisatrice, prépare depuis plusieurs années l'ouverture à la concurrence progressive de son réseau ferroviaire afin de s'inscrire dans le cadre de ces directives européennes et de respecter les échéances réglementaires associées, transposées dans le droit national par la Loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire n°2018-515 du 27 juin 2018.

Ainsi, les entreprises ferroviaires de transport de voyageurs peuvent candidater à des appels d'offres publiés par la Région pour faire circuler des trains sur le réseau NOMAD.

Le 17 octobre 2022, l'Assemblée Plénière de la Région Normandie a décidé de réaliser cette ouverture à la concurrence de manière progressive :

- Le réseau est divisé en plusieurs zones (ou « lots »).
- Les appels d'offres seront lancés selon un calendrier précis.

Pourquoi ce choix ?

- Pour capitaliser sur les retours d'expérience,
- Pour maitriser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche,
- Pour offrir aux futurs opérateurs une vision claire pour anticiper et planifier leurs investissements.

Première étape : l'Étoile de Caen

Lors de l'Assemblée Plénière du 15 décembre 2025, la Région a attribué le premier contrat de service public d'exploitation de trains régionaux à l'opérateur RATP DEV Caen Normandie (RDCN) qui exploitera les trains pour l'étoile ferroviaire de Caen dès juillet 2027.

Les horaires vont-ils changer ?

La Région, en tant qu'Autorité Organisatrice des transports, définit le le contenu et l'évolution du Service, notamment les dessertes et les horaires. Le plan de transport est élaboré par la Région, puis communiqué aux opérateurs afin que ces derniers organisent les circulations des trains.

A l'été 2027, à horizon de la mise en exploitation de l'Etoile de Caen, la grille horaire restera inchangée.

A compter de décembre 2027, une nouvelle offre de transport sera mise en place, intégrant un important développement d'offre. Ainsi, le nombre de trains circulant

sur le réseau Etoile de Caen augmentera de 50 %.

Il y aura par exemple huit allers-retours par jour entre Caen et Cherbourg, contre quatre aujourd'hui", 4 allers-retours par jour entre Caen et Rennes, contre 2 aujourd’hui, 33 allers-retours entre Caen et Lisieux, contre 21 aujourd’hui, etc.

La ponctualité va-t-elle être affectée par l’ouverture à la concurrence ?

La Région est exigeante sur les résultats d’exploitation qui garantissent l’attractivité du Réseau NOMAD. Tous les exploitants ont été challengés sur la ponctualité, le contrat prévoyant des pénalités financières pour les opérateurs qui ne respecteraient pas leurs objectifs.

Des agents seront-ils toujours présents en gare ?

Oui, des agents resteront présents pour vous accueillir et vous accompagner en gare et à bord des trains comme aujourd’hui.

Toutes les gares actuelles de l’Étoile ferroviaire de Caen resteront ouvertes et continueront à accueillir les voyageurs, dans les mêmes conditions que précédemment.

L’ouverture à la concurrence va-t-elle changer le prix de mon billet ?

Les tarifs des trains régionaux sont fixés par la Région, qui est l’Autorité Organisatrice des transports. La gamme tarifaire votée par la Région s’applique à l’ensemble des opérateurs exploitant les trains Régionaux.

La concurrence concerne l’exploitation des trains. Les opérateurs se font concurrence pour obtenir des contrats, mais une fois choisis, ils appliquent les tarifs

définis par la Région.

Où pourra t’on acheter son billet ?

L’organisation actuelle de la vente des billets est maintenue dans les points de vente en gare (guichets, distributeurs) et sur les canaux digitaux habituels (site Nomad Train, SNCF Connect, Trainline, etc …).

Les correspondances avec d'autres trains (TER, TGV, Intercités) seront-elles assurées ?

Oui, les correspondances avec les autres trains (TER, TGV, Intercités) continueront d’être assurées. Rien ne change pour vos trajets et vos correspondances habituelles.

Les trains seront-ils toujours accessibles avec les mêmes billets ?

Vous pourrez continuer à voyager comme aujourd’hui, sans changement pour vos titres de transport.

Mes données personnelles sont-elles protégées ?

Oui. Le nouvel opérateur respecte le RGPD. Vos données billettiques restent sécurisées et utilisées uniquement pour la gestion des titres et la relation client.

Qui gérera l’information en gare et à bord ?

Vous continuerez à être informé comme aujourd’hui, via les annonces, les écrans, les agents présents, les réseaux sociaux et le centre d’appels Contact Nomad Train.

En cas de questions, à qui s’adresser ?

Vous pourrez vous adresser aux agents présents en gare, à bord, ou contacter le Centre Relation Client NOMAD TRAIN via les canaux habituels (guichet, téléphone au 0 800 801 801, site internet Nomad Train).